

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2014 PROCES VERBAL

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire le **Mercredi 15 Janvier 2014 à 19 H 00**, salle de la Mairie selon l'Ordre du Jour suivant :

- Autorisation signature emprunt

Le Maire,
Jean-François FREROT

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, salle de la Mairie le **Mercredi 15 Janvier 2014 à 19 H 00** sous la présidence de Monsieur Jean-François FREROT, Maire.

Sont présents : Mrs Jean-François FREROT - Jean-Louis CITERNE - Daniel MICHEL - Eric DEREGARD - Stéphane CHEZE - Gérard DUBOIS - Patrick TRESONNE
Mmes Annick THELIER - Patricia D'INNOCENTE

Absent excusé : /

Absents : Mrs Francis DAUCHY - Eric FREMEAUX - Olivier PETITFRERE

Monsieur le Maire désigne Monsieur Jean-Louis CITERNE en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout de plusieurs délibérations à l'ordre du jour :

- Contrat SPIE
- Délégués FDEA

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout de ces délibérations à l'unanimité.

DELIBERATION : ECLAIRAGE PUBLIC - ENTREPRISE SPIE

Après avoir entendu les explications de Mr CITERNE, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'Entreprise SPIE de Lumes pour un montant de 5 167,92 € TTC concernant les travaux de maintenance des réseaux d'éclairage public de la commune pour l'année 2014.

DELIBERATION : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE ET DE SON SUPPLEANT AU SECTEUR D'ENERGIE D'OMONT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DES ARDENNES

Vu l'arrêté préfectoral de dissolution du syndicat intercommunal d'électrification d'Omout prenant effet au 31/12/2013.

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/735 du 26 décembre 2013 de modification des statuts de la FDEA.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION D'OMONT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

- 1) Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le syndicat intercommunal d'électrification d'Omout a transféré sa dernière compétence à la FDEA
- 2) Par voie de conséquence, le syndicat intercommunal d'électrification d'Omout se trouve dissout et que la Commune est maintenant adhérente à la FDEA via un secteur d'énergie.

Il convient de désigner 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant pour la représentation communale au secteur d'énergie d'Omout.

Monsieur le Maire propose Mr CITERNE Jean-Louis au titre de délégué titulaire et Mr TRESONNE Patrick au titre de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, Mr CITERNE Jean-Louis au titre de délégué titulaire et Mr TRESONNE Patrick au titre de délégué suppléant pour représenter la commune au secteur d'énergie d'Omout de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes.

DELIBERATION : PRET A MOYEN TERME ANNUITES REDUITES

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé de Mr MICHEL et après un échange de vues :

- 1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté
- 2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

* PRET MOYEN TERME ANNUITES REDUITES	150 000, 00 €
---	----------------------

et décident, à l'unanimité, de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 150.000 Euros, à taux fixe, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir du 05/08/2014 par périodicités annuelles

- 3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
- 4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr MICHEL Daniel, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

DELIBERATION : LIGNE DE TRESORERIE

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé de Mr MICHEL et après un échange de vues :

- 1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15 000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 1,50 %.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0,20 %.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr MICHEL Daniel, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 45.

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis CITERNE



Le Maire,

Jean-François FREROT

